

Nom, Prénom du Postier:

Nom, Prénom de l'enfant de postier :

Séjour Culture et langues 2019

« Coup de cœur » COGAS 2019

Les séjours Culture et Langues sont éligibles à l'aide « Coup de cœur » du COGAS.
Vous pouvez donc bénéficier de cette aide versée par le COGAS de La Poste **au retour de votre séjour.**

Caractéristiques des coups de cœur Vacances

- + Un Coup de Cœur Vacances par postier actif permanent par an.
- + La durée d'un séjour Coup de Cœur est d'une semaine maximum.
- + Les enfants à charge effective du parent postier peuvent bénéficier de l'aide une fois par an.
- + Un couple de postier peut cumuler le bénéfice des deux Coup de Cœur Vacances sur un seul séjour.

Conditions d'éligibilité:

- + Le postier actif permanent, quelles que soient ses ressources, bénéficie de l'aide sur le montant d'un séjour pour lui-même et ses enfants à charge. L'aide Coup de Cœur ne s'applique pas sur le montant du séjour pour les conjoints non postiers.
 - o *Majoration parent isolé : + 0.5
 - o *Majoration postier travailleur handicap (+ copie BOE) : +0.5
- + Les postiers divorcés ou séparés, qui n'ont pas la garde permanente de leurs enfants, peuvent bénéficier de l'aide pour partir en vacances avec eux (présentation du livret de famille).

Liste des documents à fournir :

- + Copie de l'avis d'impôts 2018 avec revenus 2017
- + Copie de la dernière feuille de paie La Poste
- + RIB
- + copie livret de famille si nom de l'étudiant différent

**Nous ne sommes pas en mesure de vous donner le montant précis de cette aide.
Le COGAS de La Poste se charge du calcul et du versement de l'aide.**

Documents à retourner avec le dossier complet d'inscription à :

UNION NATIONALE DES JUMELAGES POSTE ET TELECOMS
13 rue de Javel
75015 PARIS
Tel : 01 53 62 20 30